

719. Il y a quelques lois spéciales en cette matière. D'abord celle du 30 avril 1848 (art. 21 et 22), qui permet de revendiquer, dans les six années, les objets volés ou perdus, déposés à un mont-de-piété, sous les conditions que la loi détermine. Une loi a été proposée récemment sur le vol ou la perte des titres au porteur. Ces lois sont en dehors de notre cadre (nos 593, 607).

## DISPOSITION TRANSITOIRE DE L'ARTICLE 2281.

720. L'article 2281 porte : « Les prescriptions commencées à l'époque de la publication du présent titre seront réglées conformément aux lois anciennes. » On lit dans l'Exposé des motifs que cette disposition est une conséquence du principe de la non-rétroactivité. C'est une erreur. La prescription commencée ne forme pas un droit acquis (1), car elle peut être effacée d'un instant à l'autre par l'interruption; il n'y a que la prescription acquise qui forme un droit acquis. C'est ce que le code lui-même reconnaît dans l'article 691, et dans le deuxième alinéa de l'article 2281 : « Néanmoins les prescriptions alors commencées et pour lesquelles il faudrait encore, suivant les anciennes lois, plus de trente ans à compter de la publication du titre de la *Prescription*, seront accomplies par ce laps de trente ans. » Plus de soixante-quatorze ans se sont écoulés depuis l'époque indiquée par la loi (2); la disposition de l'article 2281 n'a donc qu'un intérêt historique; nous croyons inutile de nous y arrêter (n° 608).

(1) Voyez le t. 1<sup>er</sup> de ce cours, n° 33.

(2) Le titre de la *Prescription* a été promulgué le 25 mars 1804.

FIN.

## TABLE DES MATIÈRES.

## TITRE X. — DE LA SOCIÉTÉ.

CHAPITRE I <sup>er</sup> . — DES CONDITIONS REQUISES POUR L'EXISTENCE OU POUR LA VALIDITÉ DES SOCIÉTÉS . . . . .	5
§ I. Principes généraux . . . . .	5
CHAPITRE II. — DES SOCIÉTÉS UNIVERSELLES . . . . .	11
CHAPITRE III. — DES OBLIGATIONS DES ASSOCIÉS ENTRE EUX . . . . .	15
§ I. De l'apport . . . . .	15
§ II. De la responsabilité des associés . . . . .	15
§ III. Des obligations de la société envers les associés . . . . .	17
§ IV. Du règlement des parts . . . . .	21
§ V. De l'administration de la société . . . . .	23
N° 1. De l'administration confiée à un mandataire . . . . .	23
N° 2. De l'administration exercée par les associés . . . . .	25
N° 3. Du droit de l'associé de s'associer un tiers . . . . .	27
CHAPITRE IV. — DES ENGAGEMENTS DES ASSOCIÉS A L'ÉGARD DES TIERS. . . . .	28
CHAPITRE V. — DES DIFFÉRENTES MANIÈRES DONT FINIT LA SOCIÉTÉ. . . . .	50
§ I. Des cas dans lesquels la société finit de plein droit . . . . .	50
§ II. Des cas dans lesquels la société ne finit pas de plein droit . . . . .	54
§ III. Du partage. . . . .	55
ANNEXE. — De la communauté. . . . .	56

## TITRE XI. — DU PRÊT. . . . . 38

CHAPITRE I <sup>er</sup> . — DU PRÊT A USAGE OU COMMODAT . . . . .	39
§ I. De la nature et des conditions du commodat . . . . .	39
§ II. Des obligations de l'emprunteur . . . . .	41
§ III. Des obligations du prêteur . . . . .	44
CHAPITRE II. — DU PRÊT DE CONSOMMATION OU SIMPLE PRÊT. . . . .	45
§ I. De la nature et des conditions du prêt de consommation . . . . .	45
§ II. Des obligations du prêteur . . . . .	48
§ III. Des obligations de l'emprunteur . . . . .	48
CHAPITRE III. — DU PRÊT A INTÉRÊT. . . . .	50



CHAPITRE IV. — DES RENTES PERPÉTUELLES. . . . .	53
§ I. Des rentes constituées. . . . .	53
§ II. Des rentes dites foncières . . . . .	57

## TITRE XII. — DU DÉPÔT ET DU SÉQUESTRE.

CHAPITRE 1 <sup>er</sup> . — DU DÉPÔT EN GÉNÉRAL ET DE SES DIVERSES ESPÈCES . . . . .	63
CHAPITRE II. — DU DÉPÔT PROPREMENT DIT. . . . .	64
SECTION I. Du dépôt volontaire . . . . .	65
§ I. Conditions et preuve. . . . .	65
§ II. Des obligations du dépositaire . . . . .	67
N <sup>o</sup> 1. De la garde. . . . .	67
N <sup>o</sup> 2. De la restitution du dépôt . . . . .	69
§ III. Des obligations du déposant . . . . .	73
SECTION II. Du dépôt nécessaire . . . . .	74
§ I. Principes généraux . . . . .	74
§ II. Du dépôt fait dans une auberge ou hôtellerie et de la responsabilité des aubergistes et hôteliers . . . . .	75
CHAPITRE III. — DU SÉQUESTRE . . . . .	78
§ I. Du séquestre conventionnel . . . . .	78
§ Du séquestre ou dépôt judiciaire . . . . .	80
N <sup>o</sup> 1. Du séquestre judiciaire . . . . .	80
N <sup>o</sup> 2. Du dépôt judiciaire. . . . .	82

## TITRE XIII. — DES CONTRATS ALÉATOIRES . . . . .

CHAPITRE 1 <sup>er</sup> . — DU JEU ET DU PARI . . . . .	84
§ I. Principe . . . . .	84
§ II. Des marchés à terme et des jeux de Bourse. . . . .	86
CHAPITRE II. — DU CONTRAT DE RENTE VIAGÈRE . . . . .	89
§ I. Des conditions requises pour la validité du contrat. . . . .	89
§ II. Des effets du contrat . . . . .	95
§ III. Extinction de la rente . . . . .	95

## TITRE XIV. — DU MANDAT.

CHAPITRE 1 <sup>er</sup> . — NOTIONS GÉNÉRALES . . . . .	97
CHAPITRE II. — DES CONDITIONS REQUISES POUR LA VALIDITÉ DU MANDAT . . . . .	100
§ I. Du consentement . . . . .	100
§ II. De la capacité . . . . .	101
§ III. De l'objet . . . . .	102
§ IV. De la forme . . . . .	105
CHAPITRE III. — DES OBLIGATIONS DU MANDATAIRE. . . . .	107
§ I. De l'exécution du mandat. . . . .	107
§ II. Du compte de gestion . . . . .	110
CHAPITRE IV. — DES OBLIGATIONS DU MANDANT. . . . .	112
CHAPITRE V. — DES OBLIGATIONS DU MANDATAIRE ET DU MANDANT A L'ÉGARD DES TIERS . . . . .	115
§ I. Des obligations du mandataire . . . . .	115

§ II. Des obligations du mandant à l'égard des tiers. . . . .	116
CHAPITRE VI. — DES DIFFÉRENTES MANIÈRES DONT LE MANDAT FINIT . . . . .	119

## TITRE XV. — DU CAUTIONNEMENT.

CHAPITRE 1 <sup>er</sup> . — NOTIONS GÉNÉRALES. . . . .	123
§ I. Définition et caractères . . . . .	123
§ II. Des conditions requises pour la validité du cautionnement . . . . .	126
§ III. Étendue du cautionnement. . . . .	129
§ IV. Interprétation du cautionnement . . . . .	130
§ V. De l'obligation de fournir caution . . . . .	132
CHAPITRE II. — DE L'EFFET DU CAUTIONNEMENT. . . . .	136
§ I. De l'effet du cautionnement entre le créancier et la caution . . . . .	136
N <sup>o</sup> 1. Du bénéfice de discussion . . . . .	136
N <sup>o</sup> 2. Du bénéfice de division. . . . .	139
§ II. De l'effet du cautionnement entre le débiteur et la caution . . . . .	144
N <sup>o</sup> 1. De l'action personnelle de la caution contre le débiteur . . . . .	141
N <sup>o</sup> 2. De l'action subrogatoire . . . . .	143
N <sup>o</sup> 3. De l'action en indemnité de l'article 2032. . . . .	144
§ III. De l'effet du cautionnement entre les cofidésseurs . . . . .	146
CHAPITRE III. — DE L'EXTINCTION DU CAUTIONNEMENT. . . . .	147
§ I. De l'extinction directe du cautionnement . . . . .	147
§ II. De l'extinction du cautionnement par l'extinction de l'obligation principale . . . . .	148
§ III. Des exceptions que la caution peut opposer . . . . .	150

## TITRE XVI. — DES TRANSACTIONS.

CHAPITRE 1 <sup>er</sup> . — NOTIONS GÉNÉRALES . . . . .	152
§ I. Définition et caractères . . . . .	152
§ II. Des conditions requises pour la validité des transactions. . . . .	154
N <sup>o</sup> 1. Du consentement . . . . .	154
N <sup>o</sup> 2. De la capacité . . . . .	155
N <sup>o</sup> 3. De l'objet des transactions . . . . .	156
N <sup>o</sup> 4. Formes . . . . .	157
CHAPITRE II. — EFFETS DE LA TRANSACTION. . . . .	158
CHAPITRE III. — DE LA NULLITÉ DES TRANSACTIONS . . . . .	161

## TITRE XVII. — DE LA CONTRAINTE PAR CORPS EN MATIÈRE CIVILE . . . . .

## TITRE XVIII. — DU NANTISSEMENT . . . . .

CHAPITRE 1 <sup>er</sup> . — DU GAGE. . . . .	169
§ I. Des conditions requises pour la validité du gage . . . . .	169
N <sup>o</sup> 1. Conditions générales . . . . .	169
N <sup>o</sup> 2. Des conditions prescrites dans l'intérêt des tiers . . . . .	170
N <sup>o</sup> 3. Condition spéciale concernant les meubles incorporels . . . . .	174
N <sup>o</sup> 4. De la mise en possession du créancier gagiste. . . . .	175
N <sup>o</sup> 5. Du gage commercial . . . . .	177
§ II. Des droits et obligations du créancier gagiste . . . . .	178



N° 1. Du privilège . . . . .	178
N° 2. Du droit de rétention . . . . .	179
N° 3. Droit de vente . . . . .	182
N° 4. Obligations du créancier . . . . .	185
CHAPITRE II. — DE L'ANTICHRÈSE. . . . .	184
§ I. Des conditions requises pour la validité de l'antichrèse . . . . .	185
§ II. Droits du créancier antichrésiste . . . . .	187
N° 1. Droit du créancier à l'égard du débiteur . . . . .	187
N° 2. Droits du créancier à l'égard des tiers . . . . .	189
<b>TITRE XIX. — DES PRIVILÈGES ET HYPOTHÈQUES . . . . .</b>	<b>192</b>
<i>PREMIÈRE PARTIE. — Dispositions préliminaires . . . . .</i>	<i>192</i>
CHAPITRE 1 <sup>er</sup> . — DE LA PUBLICITÉ DES ACTES QUI INTÉRESSENT LES TIERS . . . . .	192
CHAPITRE II. — DE LA TRANSCRIPTION. . . . .	197
SECTION I. Des actes soumis à la transcription . . . . .	197
§ I. Le principe. . . . .	197
§ II. Application . . . . .	200
SECTION II. Des formalités de la transcription. . . . .	207
SECTION III. Effet de la transcription . . . . .	211
§ I. Des actes translatifs ou déclaratifs de propriété . . . . .	211
§ II. Des baux . . . . .	215
CHAPITRE III. — DE L'INSCRIPTION . . . . .	217
§ I. Des demandes en nullité et en révocation . . . . .	217
N° 1. De la publicité . . . . .	217
N° 2. Conséquences du défaut d'inscription . . . . .	220
§ II. De la cession de créances hypothécaires ou privilégiées . . . . .	222
N° 1. De la publicité . . . . .	222
N° 2. Conséquences du défaut de publicité . . . . .	225
N° 3. De l'action en déclaration de créance . . . . .	225
<i>DEUXIÈME PARTIE. — Des privilèges et hypothèques. . . . .</i>	<i>226</i>
CHAPITRE 1 <sup>er</sup> . — DISPOSITIONS GÉNÉRALES . . . . .	226
§ I. Droits des créanciers à l'égard du débiteur . . . . .	226
§ II. Droits des créanciers entre eux. . . . .	229
CHAPITRE II. — DES PRIVILÈGES . . . . .	252
SECTION I. Notions générales . . . . .	252
SECTION II. Des privilèges qui s'étendent sur les meubles et les immeubles. . . . .	255
SECTION III. Des privilèges généraux sur les meubles. . . . .	257
SECTION IV. Des privilèges sur certains meubles . . . . .	241
§ I. Privilège du bailleur. . . . .	241
§ II. Des frais de récolte et d'exploitation. . . . .	248
§ III. Privilège du créancier gagiste. . . . .	248
§ IV. Des frais de conservation. . . . .	248
§ V. Du prix d'effets mobiliers non payés. . . . .	249
§ VI. Privilège de l'aubergiste . . . . .	254
§ VII. Des frais de voiture . . . . .	255
§ VIII. Des créances pour abus et prévarications . . . . .	256
SECTION V. Du rang des privilèges mobiliers entre eux . . . . .	257
I. Rang des privilèges généraux . . . . .	258

§ II. Concours des privilèges généraux avec les privilèges spéciaux. . . . .	258
§ III. Du concours des privilèges spéciaux entre eux . . . . .	260
SECTION VI. Des privilèges immobiliers . . . . .	262
§ I. Des privilèges immobiliers et des conditions requises pour leur existence. . . . .	262
N° 1. Privilège du vendeur . . . . .	262
N° 2. Privilège du copermutant . . . . .	264
N° 3. Privilège du donateur. . . . .	265
N° 4. Privilège des copartageants. . . . .	267
N° 5. Privilège de l'architecte . . . . .	269
§ II. De la conservation des privilèges immobiliers. . . . .	271
N° 1. Notions générales. . . . .	271
N° 2. Des privilèges qui se conservent par la transcription. . . . .	274
N° 3. But et effet de la transcription comme moyen de conserver les privilèges . . . . .	277
N° 4. De l'inscription d'office . . . . .	282
N° 5. Conservation du privilège de l'architecte. . . . .	284
N° 6. De la séparation des patrimoines . . . . .	286
§ III. De l'action résolutoire et des privilèges du vendeur, de l'échangeur et du donateur . . . . .	286
CHAPITRE III. — DES HYPOTHÈQUES . . . . .	289
SECTION I. Notions générales . . . . .	289
§ I. Définition. Caractères. Division . . . . .	289
§ II. Quels biens peuvent être hypothéqués? . . . . .	292
§ III. Effet de l'hypothèque sur les droits du propriétaire. . . . .	295
SECTION II. Des hypothèques légales. . . . .	298
§ I. Notions générales. . . . .	298
§ II. De l'hypothèque légale des mineurs, des interdits et des aliénés. . . . .	302
N° 1. Spécialisation et inscription. . . . .	302
N° 2. Des délibérations que le conseil de famille peut prendre. . . . .	308
N° 3. De l'état des tutelles et de la surveillance de l'autorité judiciaire . . . . .	310
§ III. De l'hypothèque légale de la femme mariée . . . . .	312
N° 1. Des droits garantis par l'hypothèque légale . . . . .	312
N° 2. Des biens grevés de l'hypothèque légale . . . . .	316
N° 3. De l'inscription. . . . .	322
N° 4. De la réduction de l'inscription. . . . .	324
§ IV. Hypothèque légale de l'État, des provinces, des communes et des établissements publics. . . . .	325
SECTION III. Des hypothèques conventionnelles . . . . .	326
§ I. Définition et caractères . . . . .	326
§ II. Qui peut constituer une hypothèque? . . . . .	350
§ III. De la spécialité des hypothèques conventionnelles . . . . .	355
N° 1. De la spécialité quant aux biens . . . . .	355
N° 2. De la spécialité quant à la créance. . . . .	356
SECTION IV. De l'hypothèque testamentaire. . . . .	358
SECTION V. Du rang que les hypothèques ont entre elles. . . . .	359
CHAPITRE IV. — DE L'INSCRIPTION DES PRIVILÈGES ET HYPOTHÈQUES. . . . .	340
§ I. Notions générales . . . . .	340



§ II. Formalités de l'inscription . . . . .	343
§ III. Effet de l'inscription. Renouveau. Péremption . . . . .	349
CHAPITRE V. — DE LA RADIATION ET RÉDUCTION DES INSCRIPTIONS . . . . .	352
§ I. De la radiation . . . . .	352
N° 1. De la radiation volontaire . . . . .	353
N° 2. De la radiation forcée . . . . .	353
§ II. De la réduction . . . . .	356
§ III. Des formes de la radiation et de la réduction . . . . .	357
§ IV. Effet de la radiation ou de la réduction . . . . .	357
CHAPITRE VI. — DE L'EFFET DES PRIVILÈGES ET HYPOTHÈQUES CONTRE LES TIERS DÉTENEURS . . . . .	358
§ I. Du droit de suite . . . . .	358
§ II. Droits du tiers détenteur . . . . .	361
N° 1. Du droit de payer . . . . .	361
N° 2. Du délaissement. . . . .	362
N° 3. Droits et obligations du tiers détenteur . . . . .	364
CHAPITRE VII. — DE LA TRANSMISSION DES PRIVILÈGES ET HYPOTHÈQUES . . . . .	368
CHAPITRE VIII. — DE L'EXTINCTION DES PRIVILÈGES ET HYPOTHÈQUES . . . . .	372
CHAPITRE IX. — DU MODE DE PURGER LA PROPRIÉTÉ DES PRIVILÈGES ET HYPOTHÈQUES. . . . .	378
§ I. Notions générales . . . . .	378
§ II. Conditions de la purge . . . . .	381
§ III. Droits des créanciers privilégiés qui ont l'action résolutoire . . . . .	383
§ IV. Droit des créanciers de requérir la mise de l'immeuble aux enchères publiques . . . . .	386
CHAPITRE X. — DE LA PUBLICITÉ DES REGISTRES ET DE LA RESPONSABILITÉ DU CONSERVATEUR. . . . .	394
§ I. Des obligations du conservateur. . . . .	394
§ II. De la responsabilité du conservateur. . . . .	396
N° 1. De la responsabilité civile. . . . .	396
N° 2. De la responsabilité pénale . . . . .	399
DISPOSITIONS TRANSITOIRES. . . . .	399
<b>TITRE XX. — DE L'EXPROPRIATION FORCÉE. . . . .</b>	<b>400</b>
<b>TITRE XXI. — DE LA PRESCRIPTION . . . . .</b>	<b>401</b>
CHAPITRE I <sup>er</sup> . — DISPOSITIONS GÉNÉRALES . . . . .	401
CHAPITRE II. — DU COURS DE LA PRESCRIPTION. . . . .	403
SECTION I. Du point de départ de la prescription . . . . .	403
§ I. Quand la prescription commence à courir . . . . .	403
N° 1. Des actions personnelles . . . . .	404
N° 2. Les actions réelles . . . . .	406
SECTION II. Des causes qui suspendent le cours de la prescription. . . . .	408
SECTION III. Des causes qui interrompent la prescription . . . . .	414
§ I. Quand y a-t-il interruption? . . . . .	414
§ II. Effet de l'interruption . . . . .	419
CHAPITRE III. — DE L'EFFET DE LA PRESCRIPTION. . . . .	422
§ I. Principe . . . . .	422

§ II. De la renonciation à la prescription . . . . .	425
CHAPITRE IV. — DES CONDITIONS REQUISES POUR LA PRESCRIPTION . . . . .	427
SECTION I. Conditions générales . . . . .	427
§ I. Quelles choses sont sujettes à prescription . . . . .	427
§ II. De la possession. . . . .	450
N° 1. Notions générales. . . . .	450
N° 2. Des conditions requises pour que la possession puisse servir de base à la prescription. . . . .	454
I. La possession doit être continue et non interrompue. . . . .	455
II. La possession doit être paisible et non entachée de violence . . . . .	456
III. La possession doit être publique . . . . .	458
IV. La possession doit être non équivoque . . . . .	458
V. La possession doit être à titre de propriétaire . . . . .	459
N° 3. Preuve de la possession. . . . .	445
§ III. Du temps requis pour prescrire . . . . .	445
N° 1. Comment le temps se calcule. . . . .	445
N° 2. De la jonction des possessions. . . . .	446
SECTION II. Règles spéciales . . . . .	449
§ I. De la prescription trentenaire. . . . .	449
§ II. De la prescription de dix à vingt ans . . . . .	451
N° 1. Conditions de la prescription . . . . .	452
I. Juste titre. . . . .	452
II. Bonne foi. . . . .	454
III. Possession de dix à vingt ans . . . . .	456
§ III. Effet de la prescription . . . . .	457
SECTION III. De quelques prescriptions particulières . . . . .	458
§ I. Des courtes prescriptions d'un an et de six mois . . . . .	459
§ II. Prescriptions concernant les huissiers et les avoués et juges . . . . .	461
§ III. Règles générales concernant les courtes prescriptions. . . . .	462
§ IV. De la prescription de cinq ans de l'article 2277 . . . . .	464
§ V. De la suspension des prescriptions de la section III (code civ., section IV). . . . .	467
SECTION IV. De la maxime de l'article 2279. . . . .	467
§ I. Sens et fondement de la maxime . . . . .	467
§ II. Des conditions requises pour que la maxime soit applicable . . . . .	469
§ III. Des exceptions . . . . .	472
DISPOSITION TRANSITOIRE DE L'ARTICLE 2281 . . . . .	474



